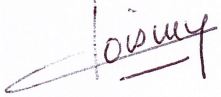
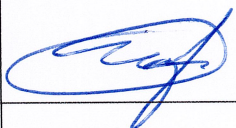
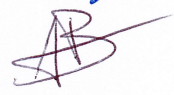


"ISAT"

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE

- Vu le Code de l'Education, notamment les articles R719-51 à R719-80
 - Vu la délibération du CA en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (gestion budgétaire et comptable publique)
 - Vu le code de la commande publique
 - Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 avril 2025 relative à la politique achats
 - Vu l'élection de Monsieur El Hassane AGLZIM en qualité de Directeur de l'ISAT à compter du 01 septembre 2025
- Rappels : La délégation de signature n'opère pas un transfert de compétence du délégant au délégataire.
Chacune des délégations est personnelle et devient caduque si le délégant ou/et le délégataire changent.*

Une délégation de signature est accordée dans les limites expressément mentionnées à :

BENEFICIAIRES			DELEGATION			
NOM	PRENOM	FONCTIONS	Etendue de la délégation	Services Opérationnels et/ou Centres de coût	Montant maximum	Vu et pris connaissance Signature du délégataire
LALOT	Charlène	Responsable Administrative de l'ISAT	- Total en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'ISAT - Certification du service fait	TOUS	- 4 000 € HT pour les engagements de dépenses à l'exclusion des dépenses de personnels et des achats de véhicules - Certification du SF dans la limite de 4000 € HT	
VOISIN	Yvon	Directeur Adjoint de l'ISAT – Site Auxerre	Total en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'ISAT	OS09E	4 000 € HT pour les engagements de dépenses à l'exclusion des dépenses de personnels et des achats de véhicules	
KRIBECHE	Ali	Directeur des Formations de l'ISAT	Total en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'ISAT	TOUS	4 000 € HT pour les engagements de dépenses à l'exclusion des dépenses de personnels et des achats de véhicules	
BRABANT	Alexandre	Directeur du site de Nevers	Gestion financière du site de Nevers	OS09L	4 000 € HT Pour les engagements des dépenses	

Le présent document annule et remplace tout document antérieur.

Nevers, le 12/02/2026
Monsieur El Hassane AGLZIM,
Directeur de l'ISAT

